



Conformité légale • Amélioration continue • Prévention de la pollution

## Politique environnementale et forestière du Secteur des opérations régionales

En s'appuyant sur une connaissance approfondie des régions du Québec, le Secteur des opérations régionales (SOR) a pour mission d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et de favoriser la création de richesses par leur mise en valeur, dans une approche de développement durable, en partenariat avec les communautés régionales.

Pour soutenir la réalisation de sa mission, le SOR s'est doté d'un système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts lui permettant d'encadrer les activités forestières menées dans le cadre du régime forestier et de limiter leurs effets sur l'environnement.

Le SOR situe l'aménagement durable des forêts et la protection de l'environnement au premier rang de ses préoccupations organisationnelles. À cet égard, il démontre son leadership par son engagement :

- À se conformer aux exigences légales et aux autres exigences applicables ou à les dépasser;
- À améliorer de façon continue sa performance environnementale et forestière en revoyant périodiquement ses pratiques liées à la protection de l'environnement et à l'aménagement durable des forêts dans le domaine d'application de la présente politique;
- À prévenir, à contrôler et à réduire la pollution dans les activités réalisées dans le cadre du régime forestier;
- À agir en propriétaire averti en transmettant à ses fournisseurs ses exigences en matière de protection de l'environnement et d'aménagement durable des forêts et en veillant à leur respect;
- À assurer la participation du public, des détenteurs de droits et des communautés autochtones dans les processus de gestion forestière et à prendre en compte leurs intérêts, leurs valeurs et leurs besoins;
- À assurer la durabilité des écosystèmes forestiers par la mise en œuvre d'un aménagement écosystémique;
- À promouvoir, par ses interventions, le développement économique régional issu de la mise en valeur des ressources naturelles;
- À s'assurer que ses employés adhèrent à la présente Politique et comprennent leurs rôles et responsabilités.

**Lucie Ste-Croix,**  
sous-ministre associée aux Opérations régionales

**Frédéric Perron,**  
directeur général du secteur nord-est

**Paul St-Laurent,**  
directeur général du secteur sud-est

**Johanne Gauthier,**  
directrice générale de la coordination  
de la gestion des forêts,  
gestionnaire responsable de la certification forestière  
et du système de gestion environnementale

**Martin Gingras,**  
directeur général du secteur sud-ouest

**Anick Lavoie,**  
directrice générale du secteur nord-ouest

**Philippe Grenier,**  
directeur général du secteur central

**Jean-Philippe Détolle,**  
directeur général du secteur métropolitain et sud